Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260916-DE26_105-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 16/09/2026

Date de la convocation : 10 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 16 septembre 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François BROCHAIN, Maire.

PRÉSENTS (31) : F. BROCHAIN, Maire, V. FRABOT, F. MIGNON, S. CHERIF, T. FELIX, S. HILLION, A. AMAR, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, G. JOSSELIN, S. ROUILLARD, Adjoints,
F. CABEDOCE, C. CACHEUX, M. DELASSUE, A. DEWAS, P. DOUDARD, C. DUBOST, A. GORCE, H. KERIVEL, S. LABOUX MORIN, O. LE MOIGN, J.-Y. LOURY, C. MORIN SAUVÉE, P. NAVELLOU, E. PIRET, N. ROUSSELOT, T. TOTO-ZARASOA, A. BIDAULT, P. CORNICHET, N. JAOUEN, S. LAPIE, M. PARAIRE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (2) : E. DELPY, N. RAOULT

PROCURATIONS DE VOTE (2) : H. KERIVEL (E. DELPY), S. LABOUX MORIN (N. RAOULT)

C. DUBOST a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-105	ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AU FONDS DE SOUTIEN DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES PAR LES INCENDIES	**MAIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à la solidarité lancé par l'Association des Maires de France et l'ouverture d'un fonds de soutien d'urgence en faveur des communes sinistrées par les incendies ;

Vu les crédits inscrits au budget communal ;

Conséquence du changement climatique, plusieurs territoires français ont été confrontés cet été à des incendies d'une intensité exceptionnelle, entraînant des dommages importants pour les communes concernées, leurs équipements publics et leurs services à la population.

Dans ce contexte, l'Association des Maires de France (AMF) a ouvert un fonds de soutien d'urgence destiné à apporter une aide directe aux communes sinistrées. Ce dispositif vise notamment à contribuer à la continuité du fonctionnement des communes touchées, à la remise à niveau de leurs équipements et à l'assistance aux populations. L'AMF précise que la répartition des fonds s'effectuera de manière transparente, traçable et collégiale, en lien avec son réseau d'associations départementales de maires.

La Ville de Betton souhaite s'associer à cette démarche de solidarité entre communes et contribuer, à la mesure de ses moyens, à l'accompagnement des collectivités directement touchées par ces incendies.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260916-DE26_105-DE

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'attribuer une aide financière de 500 € au fonds de soutien mis en place par l'Association des maires de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une aide financière de 500 € au fonds de soutien d'urgence de l'Association des maires de France en faveur des communes sinistrées par les incendies ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

A BETTON, LE 16 SEPTEMBRE 2026

La Secrétaire de séance,

Céline DUBOST

Le Maire,

François BROCHAIN